

Association pour les normes d'entreposage des produits agrochimiques
BULLETIN DES NORME D'ENTREPOSAGE

Date de publication : Janvier 2024

NUMÉRO 36

**Référence : Protocoles d'audit d'un entrepôt et guide de l'utilisateur,
protocole C7 (b)**

C7 (b) : Le service local de lutte contre les incendies a reçu un exemplaire de la liste des inventaires potentiels totaux (maximaux), qui comprennent les liquides inflammables et combustibles et tous les autres produits agrochimiques. Il s'agit d'une obligation annuelle. (Note : ce protocole était le G8 dans l'édition précédente des normes.)

Ce protocole exige que l'exploitant de l'entrepôt fournisse un inventaire potentiel de l'entrepôt au service d'incendie qui intervient. L'objectif est de fournir au service d'incendie les informations potentielles afin qu'il puisse planifier une intervention sur le site. Sur la base des informations historiques relatives aux ventes, l'exploitant déterminera les quantités maximales susceptibles d'être manipulées pour chaque catégorie de produits inflammables/combustibles et non réglementés.

Voici un exemple de format qui peut être utilisé pour dresser la liste des inventaires afin de satisfaire à ce protocole.

Non protégé (sans gicleurs)

Classe NFC	Volume maximum Autorisé	Évaluation du volume potentiel
Classe IA	2 500	litres
Classe IB ou IC	10 000	litres
Classe II	30 000 litres (15 000 litres par ISA)	litres
Classe IIIA	Total 100 000 litres (50 000 litres par ISA)	litres
Classe TMD 6.1 et 8 (inflammable et incombustible)	Aucune limite	litres
Non réglementé	Aucune limite	litres
Non réglementé	Aucune limite	kg

L'ANEPA et CropLife Canada, leurs employés, leurs membres ou leurs agents n'ont jamais fait, non plus qu'ils veuillent faire aux présentes, toute représentation, garantie ou tout engagement concernant les données techniques, l'information et les recommandations contenues dans ce bulletin, ou des résultats obtenus de leur utilisation. De plus, ils ne seront pas tenus responsables de tout dommage, toutes pertes ou réclamations, y compris ceux de nature imprévue ou circonstancielle, résultant de l'utilisation ou de l'incapacité d'utiliser ce bulletin. L'utilisation d'une marque de commerce ne signifie ni un appui aux produits ni une critique envers ceux qui ne sont pas nommés

Protégé (gicleurs)

Classe NFC	Volume maximum Autorisé	Évaluation du volume potentiel
Classe IA	50 000 litres (10 000 litres par ISA)	litres
Classe IB ou IC	60 000 litres (20 000 litres par ISA)	litres
Classe II	100 000 litres (40 000 litres par ISA)	litres
Classe III	Total 200 000 litres (60 000 litres par ISA)	litres
Classe TMD 6.1 et 8 (inflammable et incombustible)	Aucune limite	litres
Non réglementé — granulaire	Aucune limite	litres
Non réglementé — liquide	Aucune limite	kg